

CHUZELLES

informations



Septembre - Octobre 2008



N° 97

Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Conseil Municipal du 14 octobre 2008
- Page 4 : Commission Affaires scolaires et périscolaires
- Page 5 : Commission Communale d'Action Sociale
- Page 6 : Commission Urbanisme et Voiries
- Page 7 : Informations Générales
- Page 9 : Environnement
- Page 10 : Pêle-mêle
- Page 12 : La vie associative chuzelloise
- Page 16 : Calendrier des manifestations 2009

Le mot du maire

Dans la continuité des actions menées par les municipalités dans le cadre de l'association d'élus PARFER, un conseil municipal extraordinaire élargi aura lieu le jeudi 13 novembre à Mions pour réaffirmer notre volonté qu'un réel contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise nord/sud soit réalisé, impactant au minimum les populations.

Une réunion publique, à la demande de l'ensemble des maires de la vallée de la Sévenne sera également organisée le jeudi 4 décembre (date restant à confirmer) à la salle polyvalente de Luzinay, en présence des représentants de RFF (Réseau Ferré de France) Pour montrer notre mobilisation, nous vous attendons nombreux ce jour là.

La fin d'année approchant, les festivités débuteront à Chuzelles par le traditionnel marché de Noël, le samedi 6 décembre au centre du village.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous pour les vœux de la municipalité le samedi 3 janvier 2009 à partir de 17 heures au Mille Club.

Marielle MOREL

Responsable de publication :
M.MOREL

Comité de Rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;
A. LE GOUGUEC ; JM LUCAS ;
G TOURNIER.





CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2008.

L'an deux mille huit, le quatorze octobre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal :

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, F. LE BOEDÉC, JM. LUCAS, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : R. ALIX donne pouvoir à MT. CARRET
B. DECHASSE donne pouvoir à MT. ODRAT
JL .LESCOT donne pouvoir à L. BUTHION

SECRETAIRE : L. BUTHION

La séance est ouverte 19h30.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2008 ;

Le compte-rendu de la séance du 27 août 2008 est approuvé à l'unanimité.

❖ DELIBERATION N°45 : DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DE CONVENTIONS ET REGLEMENTS DIVERS :

A l'avenir et afin de ne pas retarder la mise en application de certains règlements et/ou conventions, Madame le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour la signature de ces documents.

Prochainement, les conventions et/ou règlements suivants seront signés :

- les autorisations de travaux pour l'Abereau avec les propriétaires riverains.
- les études confiées au Syndicat des 4 Vallées pour les bassins versants du Moulin, de la RN.7, de l'Abereau.
- le déneigement : actuellement, la commune n'a plus de prestataire pour assurer ce service, un contact a été engagé, un terrain d'entente devrait aboutir pour la signature d'une convention.
- les modifications au règlement de la bibliothèque :
Changement d'horaires : lundi, mercredi et vendredi de 16h30 à 19h00
Gratuité des tarifs pour les jeunes chuzellois jusqu'à 18 ans.

Après diverses explications, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne pouvoir permanent à Madame le Maire pour signature de conventions et/ou règlements divers.

❖ DELIBERATION N°46 : DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Madame le Maire explique aux membres présents qu'il y a lieu de procéder à divers ajustements budgétaires :

- Chapitre 011 : charges à caractère général :
 - 6042 : + 10300 €
 - 60611 : + 300 €
 - 611 : - 25 000 €
 - 6226 : + 5100 €

Chapitre 012 charges de personnel

- 6218 : + 11 000 €
- 6411 : - 35250 €
- 6413 : + 5 000 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

- 6531 : + 21 500 €
- 6533 : + 650 €
- 6552 : + 6400 €

Suite à ces explications, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

❖ COMPTE-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS

> Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

• Petite enfance : M. MOREL

Une réunion a eu lieu en juillet 2008 sur le projet « halte garderie + relais assistantes maternelles + centre de loisirs » à la CAPV avec présentation d'une étude des différents terrains susceptibles d'être retenus et proposés par les diverses collectivités. La commune de Vilette-de-Vienne avait été pressentie.

Une réunion complémentaire a été organisée en septembre 2008, elle a validé la séparation des deux projets :

- un établissement d'accueil des jeunes enfants
- un centre de loisirs

Dans le cadre du débat, la commune de Chuzelles a indiqué que suite à la séparation des deux structures, le choix de Vilette-de-Vienne n'était plus aussi évident. Le projet « halte-garderie - crèche » étant un projet intercommunal, la proposition de la commune de Chuzelles apportait aussi des atouts et de ce fait elle méritait d'être réétudiée.

L'implantation des services au public devrait être mieux répartie sur l'ensemble de la vallée de la Sévenne. La structure « petite enfance » est un projet intercommunal que la municipalité souhaite voir aboutir rapidement et espère que le lieu d'implantation sera choisi en toute impartialité.

• Commission transport 10 septembre 2008 : M. MOREL

Les points abordés sont la rentrée scolaire, le covoiturage et la mise en place du nouveau réseau de transports L'va.

- Commission intercommunalité : G. TOURNIER
- Le théâtre décentralisé : six représentations sont prévues. La capacité des salles devra contenir ~150 personnes et prévoir un espace de placement pour l'estrade. La candidature de Chuzelles au regard de ces critères et de la configuration du 1000 club a été retirée.

- Fiches pratiques pour les élus sur le fonctionnement des différentes collectivités locales.
- Festival de l'humour : une demande de subvention a été faite auprès de la CAPV.

- Commission Environnement : G.GONIN
Une réunion a eu lieu en mairie de Chasse sur Rhône pour aborder différents sujets :

- le marché des collectes des ordures ménagères : l'objet est de voir comment optimiser les collectes sur Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont Evêque.

- véloroute : les circuits seront mis en ligne sur le site internet et des topoguides à disposition du public dans les offices du tourisme au prix de 9 € l'unité.

- l'ambroisie : sur la commune de Chuzelles, les sollicitations auprès des propriétaires ont permis de dresser un bilan positif de la lutte contre l'ambroisie.

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : le lissage des taxes selon deux zones pour arriver à un taux de taxe identique par zone est acté.

➤ Bibliothèque municipale : M.T. CARRET

A l'occasion du 1^{er} anniversaire de la bibliothèque municipale un après-midi « contes » sera organisée le 12 décembre 2008 à partir de 16h40. Le thème retenu est la gourmandise ; les contes seront racontés par l'association « Ad'Vienne que dira ». Un sondage pour connaître le nombre d'enfants concernés est lancé. Le lieu de la soirée sera choisi en fonction des inscriptions.

L'association « Ad'vienne que dira » propose de faire un après-midi lecture avec les enfants des écoles.

➤ Syndicat des Eaux du Nord de Vienne : M. MOREL et G. GAVIOT-BLANC

Une réunion a eu lieu courant septembre pour négocier le contrat avec le fermier (SDEI).

➤ Syndicat Energie Isère : L. BUTHION

La commission « efficacité énergétique » s'est tenue au mois de septembre pour valider et prolonger les fiches « actions », afin de déployer une communication et une assistance efficace pour les communes adhérentes.

➤ ADSL Haut débit : M. MOREL

Le Conseil Général souhaite un accès égal pour tous les usagers au Haut Débit. La couverture des zones blanches par le Wifi est la solution retenue avec la société Alsatis en qualité de prestataire.

La commune doit recenser toutes les personnes qui n'ont pas accès au Haut Débit sous un mois, et ce

afin de répertorier les zones blanches sur la commune. Ensuite, le Conseil Général validera les actions proposées par le prestataire qui lancera les travaux.

➤ Commissions communales

- Commission affaires scolaires et périscolaires : M. MOREL

Un bilan a été fait sur la rentrée scolaire : droit de grève, accompagnement scolaire dans le bus, sécurité aux abords des écoles.

Des infractions aux règles de stationnement aux abords des écoles sont constatées, elles mettent gravement en danger la sécurité des enfants. La gendarmerie sera sollicitée pour des actions, un audit sécurité routière.

- Commission affaires sociales : P. ALLARD

La date du repas avec les aînés de la commune est fixée au 1^{er} mars 2008.

- Commission cadre de vie : MT. CARRET

Il est dommage de constater des débris importants aux abords des points de tri sélectif, et ce malgré nos communications sur le sujet.

❖ DIVERS :

Informations sur les délégations du Conseil Municipal données au Maire :

Marché « contrat d'assurance » : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour reconduire les contrats d'assurance de la commune. Trois compagnies ont répondu à cette consultation, le marché a été attribué comme suit :

- responsabilité civile et protection juridique : SMACL pour un montant de 1 554.09 €.
- dommages aux biens, véhicules, risques statutaires : GROUPAMA pour un montant de 17 809.52€.

Le montant du poste « assurances » s'élèvera à 19 363.61 € par an et pour 4 ans. Cette négociation apportera une économie de 29 159.62 € sur 4 ans.

Mouvements de personnel :

Madame le Maire informe les membres présents d'une part, que Monsieur POINGT Gratien fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2009 et, d'autre part, que la candidature de Madame Laurianne DUMAS a été retenue pour le poste d'adjoint administratif au secrétariat, sa prise de fonction a été fixée au 1^{er} décembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
M. MOREL



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES



COURSETON 2008 A CHUZELLES

Plus de 500 élèves âgés de 5 à 10 ans se sont réunis, lundi 20 octobre, sur le stade de Chuzelles pour courir ensemble et relever le défi de parcourir la distance de 1 100 kilomètres (parcours individuels cumulés). Les écoles de Jardin, Seyssuel et Saint Sorlin ont répondu présentes à l'invitation de l'école élémentaire de Chuzelles. Tous les enseignants remercient la mairie de Chuzelles et les parents d'élèves, qui ont aidé à la réussite de cette sympathique manifestation !



RESTAURANT SCOLAIRE

SHCB, notre prestataire, est à l'origine une entreprise familiale, située à Saint-Quentin-Fallavier. Elle s'attache à transformer des produits frais et régionaux pour constituer les repas servis à nos enfants.

Les besoins diététiques sont assurés, via des cycles de 5 à 6 semaines (de vacances à vacances), respectant les recommandations gouvernementales « 5 composants sur un repas » :

- Féculents
- Légumes verts
- Protéines
- Laitage
- Dessert : le dessert peut être un fruit frais.

En fonction des recommandations de la diététicienne, et selon les arrivages du marché, les enfants se voient proposer des fruits frais.

La commission Ecole et les représentants de l'Association de Parents d'Elèves, lors de la réunion du 16 octobre 2008, ont fait remonter les observations émises par les enfants et les enseignants, déjeunant au restaurant scolaire : qualité, consistance, quantité, etc. SHCB s'est engagé à les prendre en compte pour améliorer leur service.

Bien que toutes les familles aient été invitées (mot dans le carnet de correspondance) aucun parent n'a assisté à la rencontre avec SHCB : est ce le signe d'un désintérêt général ou la reconnaissance d'un service de qualité ?



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

ATTENTION MODIFICATION DE DATE

La date du repas annuel offert par la municipalité aux aînés est reportée au :

DIMANCHE 1er MARS 2009

Rappel : Les personnes qui désirent recevoir un colis pour la fin de l'année doivent impérativement retourner le coupon réponse avant le 4 novembre 2008



PETITE ENFANCE

« La FNEJE mitigée quant aux propositions du rapport Tabarot

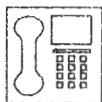
Face aux propositions de Michèle Tabarot sur l'offre d'accueil de la petite enfance, en partie mise en œuvre par le projet de la loi de financement de la sécurité sociale, la Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants (FNEJE) semble déconcertée. Bien qu'elle soit « consciente » de la nécessaire évolution de l'actuel système de garde, il lui semble « indispensable de mettre le bien être de l'enfant et de sa famille également au centre de la réflexion, pour adapter les structures d'accueil », déclare-t-elle dans un communiqué.

Rebondissant sur la création des maisons d'assistantes maternelles, qui permettraient le regroupement des assistantes maternelles dans les locaux communs pilotés par elles-mêmes, les communes ou les entreprises, la fédération s'interroge sur la suffisance de l'encadrement proposé par ce dispositif, en l'absence de « compétences de professionnels de différentes fonctions ».

La proposition de permettre à chaque assistante maternelle de prendre en charge quatre enfants -dont deux qui ne marchent pas- interpelle aussi la FNEJE « au regard de la solitude de leur exercice professionnel ».

En outre, elle s'inquiète du projet d'assouplissement des conditions de qualification des directeurs des établissements de la petite enfance, « la compétence éducative devant être présente au niveau de la direction et rester au cœur du dispositif ». En effet, elle relève une confusion du rapport entre l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants et la proposition de nouveaux services dans le cadre des relais assistantes maternelles – qui verraient leurs activités s'étendre et réaliseraient le suivi des assistantes maternelles privées comme celui effectué en crèche familiale-, ainsi qu'entre l'accompagnement de la parentalité et l'animation des groupes d'enfants dans les lieux d'accueil d'enfants parents grands -parents. »

Article paru dans TSA Hebdo du 3 octobre 2008 (N°1177)



CONTACTS :

Assistante Sociale : Mme JURDIC – 04 78 73 00 10

ADMR : Mme LAMURE – 04 74 57 92 83

CCAS : Mr ALLARD (Mairie) – 04 74 57 90 91

LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE INFORME :

isère
le département

- Le conseil général informe qu'il organise des conférences gratuites ouvertes à tous
- sur l'arthrose et ostéoporose : le jeudi 13 novembre 2008 à 14 H 30 à la salle d'animation rurale de Reventin-Vaugris
 - et sur la maladie d'Alzheimer : le jeudi 20 novembre 2008 à 14 H 30 à la salle municipale

de la paroisse de Seyssuel

Renseignements complémentaires auprès du secrétariat de coordination au :

04.74.87.93.38



COMMISSION URBANISME ET VOIRIES



QU'EST CE QU'UN PLU ?

La Commune de Chuzelles souhaite très prochainement réviser son plan d'occupation des sols ou P.O.S.

Un nouveau cadre législatif et réglementaire s'impose : La Loi Solidarité et renouvellement Urbain - S.R.U et Urbanisme et Habitat - U.H, le P.O.S est remplacé donc par le Plan Local d'urbanisme P.L.U

Qu'est ce qu'un PLU ?

Le PLU définit le droit des sols, c'est à dire les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester agricoles ou naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures etc....

Le PLU est constitué des documents suivants

- un rapport de présentation
- un projet d'aménagement et de développement durable : P.A.D.D
- un Règlement
- des annexes (servitudes, assainissement, etc.)

La modification majeure avec le P.O.S, c'est, entre autre, l'obligation d'élaborer un Projet d'aménagement et de développement durable. Ce document est l'expression « politique » du projet. Il est à noter que dans le cadre de la procédure, une part importante est faite à la concertation.

Le PADD exprime le projet et les enjeux de la commune et résume les intentions générales quand à l'évolution de la commune. Bien entendu, il doit également respecter le principe de développement durable qui demande de répondre aux besoins des générations présentes sans préjudice pour les générations futures.

Le PLU doit respecter les orientations définies par les documents supra communaux (DTA – directive territoriale d'aménagement - et (ou) SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale). Il doit également être compatible avec le Plan de Déplacement Urbain : PDU et le Plan Local de l'Habitat (Compétence C.A.P.V).

Le Plan de Zonage qui définit ensuite les zones constructibles, naturelles, agricoles, doit traduire d'une façon concrète le P.A.D.D. Nous voyons ainsi toute la différence dans la démarche entre un POS et un PLU. En effet la loi SRU qui régit les PLU a pour but d'assurer un développement et un renouvellement urbain plus solidaire et durable.

Dans notre prochain numéro : La procédure d'élaboration du PLU (les étapes, le calendrier etc....)



INFORMATIONS GENERALES

CE QUI VA CHANGER : NOUVELLE IMMATRICULATION :

La France met en place un nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) dès l'an prochain. Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement à votre véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction. Ce nouveau système présentera des avantages pratiques, dont une simplification des démarches, et économiques pour les automobilistes.

Quand?

- A partir du 1^{er} janvier 2009 pour les véhicules neufs et reprise des immatriculations des cyclomoteurs
- A partir du 1^{er} mars 2009 pour les achats de véhicules d'occasion (voitures et cyclomoteurs), ou lors de changement d'adresse ou propriétaire ou toute autre modification affectant la carte grise (demande de ré-immatriculation dans le SIV par ex.)
- A partir du 1^{er} juin 2009 : ouverture à l'ensemble des autres opérations.

Les propriétaires de cyclomoteurs ont obligation de s'immatriculer dans le SIV d'ici le 1^{er} janvier 2010, soit sur une période d'un an pour être en conformité avec le système.

Pour les autres véhicules aucune date de basculement n'est pour le moment décidée pour intégrer le parc actuel Fichier National des Immatriculations (FNI) dans le SIV.

Concrètement ?

1233 CD 33

Votre plaque d'immatriculation actuelle :

1233 CD 33

Votre future plaque d'immatriculation :

AA-123-AA

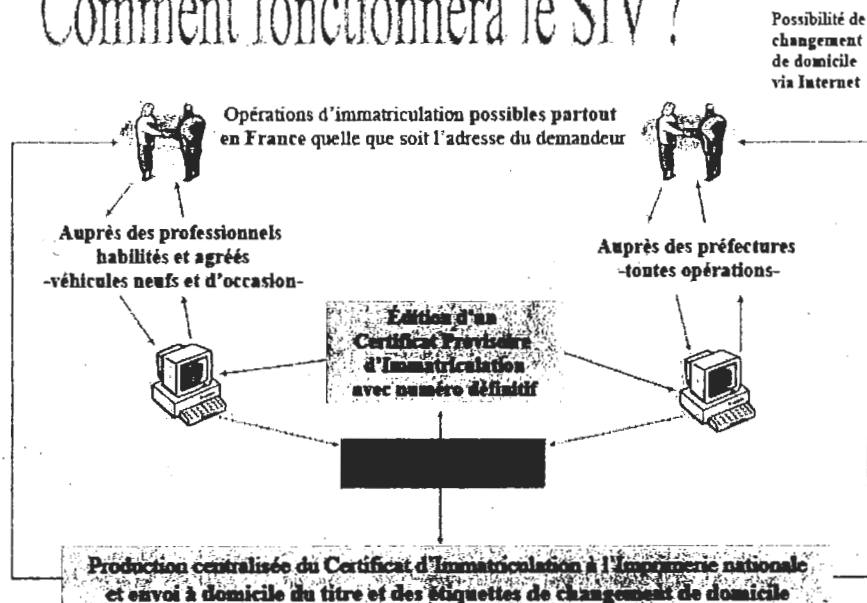
Logo de la région

Numéro du département

Le logo de la région et le numéro du département sont à la discrétion du propriétaire du véhicule.

Comment cela fonctionnera-t-il ?

Comment fonctionnera le SIV ?



Pour plus d'informations : sur le sujet, vous pouvez consulter le site du ministère de l'intérieur sous : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/nouvelle-immatriculation



REUNION DE QUARTIER SUR L'ABEREAU

Le 3 octobre 2008, la municipalité en présence des représentants du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées a invité les riverains de l'Abereau, pour présenter les solutions visant à prévenir les crues du cours d'eau, et les inondations collatérales. Environ 40 personnes étaient présentes pour échanger sur les travaux d'urgence à réaliser. L'objectif étant que l'Abereau ne doit plus inonder la voirie et les propriétés en rive droite. Le nettoyage des berges, le déboisage, le profilage du ruisseau sont prévus. Ces travaux sont soumis à l'accord de l'ensemble des propriétaires pour accéder aux parcelles longeant la rive gauche du ruisseau et à la déclaration préalable auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts.

Le projet sur le long terme, découlant de l'étude de 2006, a été exposé : ce projet plus global demandera un travail sur tout le linéaire du ruisseau, réalisée avec les communes riveraines.



LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

C'est à partir du constat que l'information de la population était disparate d'un département à l'autre, et pas toujours strictement réglementaire, que l'idée d'une campagne régionale est née.

Les préfets des départements de la région Rhône Alpes ont choisi de réaliser cette information sous la forme d'une campagne conjointe, qui concerne les établissements industriels Seveso, les stockages souterrains de matières dangereuses et les installations nucléaires de la plate forme du Tricastin.

Les objectifs de cette campagne régionale sont de dispenser une information complète et homogène à la totalité des populations des communes dont tout ou partie de leur territoire est susceptible d'être exposé à un risque industriel majeur.

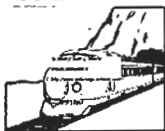
Des actions vont également se mettre en place avec les académies de Lyon et Grenoble pour une sensibilisation dans les établissements scolaires.

Il est prévu de distribuer à chaque foyer habitant dans les zones d'application des plans particuliers d'intervention, une brochure qui contiendra des informations générales sur les risques industriels majeurs, des informations plus spécifiques sur les entreprises par « bassin d'information ».

Chuzelles est situé dans le bassin "Rhône Isère" et est concerné par les établissements suivants :

- Total France de Villette de Vienne
- SPMR e Villette de Vienne
- Compagnie de distribution des hydrocarbures de Villette de Vienne

Une brochure vous est distribuée avec ce bulletin municipal : conservez-la !



C.F.A.L - CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Le lundi 29 septembre une réunion a eu lieu en mairie avec des représentants de Réseau Ferré de France (RFF) pour présenter aux élus de Chuzelles et de Seyssuel le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) et plus particulièrement le tracé concernant la vallée de la Sévenne. Sur invitation de la municipalité de Chuzelles, des représentants des associations « Sévenne Environnement » et « Vigilance » étaient également présents.

D'après le projet, sur notre commune, le train arriverait de la carrière, pour traverser en aérien la route de la Sévenne à hauteur du stade, et rejoindre Seyssuel en tunnel sous le lieu dit « Gruyère » en passant sous Les Martinières, Boussole, La Tour...

Le projet impactera l'ensemble de la population car les nuisances sonores seront très importantes compte tenu de la configuration de notre vallée.

Nous vous rappelons que la vallée de La Sévenne fait partie des 7 tracés proposés pour le CFAL et répond bien aux objectifs fixés à RFF..

Restons mobilisés !



SECURITE ROUTIERE



SECURITE ECOLE

Vous connaissez tous ce parking situé derrière l'école communale, pour peu que vous ayez un enfant scolarisé à Chuzelles.

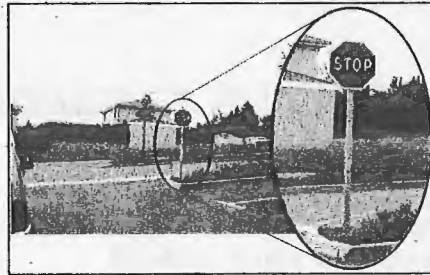


Il semble toutefois important et utile de rappeler quelques consignes, notamment sur le sens de circulation instauré afin de fluidifier le déplacement des véhicules.

Comme vous le voyez, des flèches ont été matérialisées au sol, afin d'orienter les conducteurs, ici sur la route, à l'entrée du parking, là, sur le parking lui-même :



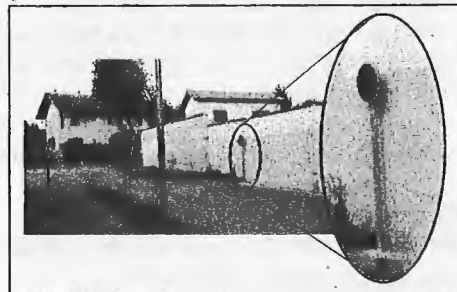
Certes, celui-ci est rarement respecté...



Or, on constate trop fréquemment que certains automobilistes ne respectent pas ces signalisations :



tout comme celui-là (sauf le jour de la photo !)



Espérons que ces éclaircissements permettront à tous et à toutes de circuler et de stationner en bonne intelligence !

Prochainement : « moi, je stationne de l'autre côté de l'école... »

VITESSE LIMITEE



Vous l'avez sans doute remarqué : une limitation de vitesse à 70 km/h a été mise en place sur la Nationale 7 entre la Montée de Bon accueil et quelques centaines de mètres avant « Les Pins » (hors agglomération), pour des raisons de sécurité. Cette portion de nationale est caractérisée par un trafic important, de nombreuses sorties de riverains et une desserte de transport scolaire entraînant le cheminement et la traversée de nombreux collégiens et lycéens.

Nous vous rappelons que la traversée des Pins est limitée à 50 km/h. Respecter la limitation de vitesse, c'est aussi penser à nos enfants !



ENVIRONNEMENT



JOURNEE « NETTOYONS LA NATURE ! »

En ce samedi 4 octobre par une belle journée d'automne, quelques volontaires sensibilisés par l'environnement s'étaient donné rendez vous pour nettoyer les abords des axes routiers, chemins et sentiers de notre jolie commune.

Cette manifestation, organisée à l'initiative de la Mairie, n'a malheureusement pas mobilisé un nombre suffisant de personnes pour traiter tous les quartiers du village. Quoiqu'il en soit, la benne mise à la disposition par la CAPV sur la place de la Mairie était bien « garnie » en fin de matinée, après le passage des quelques bénévoles soucieux de la propreté du village.

La matinée «nettoyons la nature» s'est terminée en mairie autour du pot de l'amitié où chacun a pu constater les nombreuses incivilités dues au déplorable comportement de certains et, nous appelons chacun d'entre vous à œuvrer pour que notre commune ne devienne pas une vaste déchetterie mais reste un lieu nature où il fait bon vivre et se promener.

La Mairie de Chuzelles tient à remercier toutes les personnes volontaires pour leur participation active lors de cette journée.



PROPRETE DU VILLAGE



Cendriers :

Suite à l'interdiction de fumer dans les lieux publics et dans un souci de propreté, des cendriers ont été placés sous les arcades du centre village à proximité des commerçants ainsi qu'à l'entrée de la mairie.



Point D'apport Volontaire :

Un Point d'Apport Volontaire (PAV) est un endroit équipé de conteneurs spéciaux recevant les déchets ménagers et assimilés triés par catégorie en provenance uniquement d'un apport volontaire des particuliers.

Nous vous rappelons que ces lieux sont réservés exclusivement au tri et qu'en aucun cas ceux-ci ne doivent être considérés comme des déchetteries.

Il vous est demandé une fois encore de respecter la propreté de leurs abords et d'apporter vos encombrants en déchetterie.



Composteurs

En juin dernier, il a été distribué gratuitement aux Chuzellois qui en ont fait la demande des composteurs individuels.

Les retardataires, intéressés par cette initiative de la CAPV, peuvent encore se le procurer en faisant la demande en Mairie durant les heures d'ouverture.

Réduire ses déchets et participer à l'environnement de façon active : c'est tout bon pour l'écologie

RAPPEL :



Feux de jardin

Nous vous rappelons l'interdiction de brûlage des déchets verts. Il s'agit d'une décision préfectorale qui s'inscrit dans une problématique de santé et de sécurité publique en application de l'article L 541/1 du code de l'environnement et de l'article 84-1 de l'arrêté préfectoral portant règlement sanitaire départemental.

Cette interdiction s'applique en toute saison



PÊLE MÊLE

Un taxi à Chuzelles



NATH CHUZELLES TAXI est maintenant à votre disposition sur la commune de Chuzelles : toutes distances, 24h/24, 7j/7 (Personnes et colis).

Pour la contacter :

- nathchuzellestaxi@orange.fr
- Téléphone : 06.72.92.14.02

Un emplacement de parking lui est réservé sur la place de la Mairie.

Merci de le laisser disponible.

Pour des raisons réglementaires, il n'est pas possible pendant une période de 2 ans d'effectuer des transports médicalisés.

Consultance architecturale

La CAPV informe que les permanences gratuites de l'architecte conseil du C.A.U.E de l'Isère, Madame Sylviane PINHEDE auront lieu aux dates suivantes pour les particuliers :

24 octobre, 14 et 28 novembre, 12 et 19 décembre

Prendre rendez vous au 04.74.78.78.83 (CAPV, Espace Saint Germain – Bâtiment Antarès – 30, avenue du Général Leclerc – 38200 Vienne)

Bibliothèque



A l'occasion de son premier anniversaire, la bibliothèque de Chuzelles organise une séance gratuite « contes pour enfants » sur le thème de la gourmandise, le vendredi 12 décembre à 16 H 40 pour une durée d'une heure.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire directement à la bibliothèque avant le 28 novembre :

**Nouveaux horaires de la bibliothèque municipale :
Lundi – Mercredi – Vendredi de 16h30 – 19h00**

Le conseil général de l'Isère informe :



Le vaccin de la grippe est disponible depuis le 10 octobre dernier. La sécurité Sociale, dans le cadre de l'assurance maladie, propose une prise en charge à 100% du vaccin aux personnes âgées de 65 ans et plus, et à celles souffrant de certaines affections de longue durée (ALD), comme le diabète ou l'asthme.

Un courrier a été adressé aux personnes concernées qui peuvent en bénéficier jusqu'au 31 janvier 2009.

Voeux de la municipalité



**Les vœux de la municipalité auront lieu
le samedi 3 janvier 2009
à partir de 17 heures au Mille Club.**

A cette occasion, il sera procédé à la remise des prix du concours des maisons fleuries.

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr - Site Internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30 Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00



La vie associative Chuzelloise



Liste des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
Mardi 11 novembre	COMMEMORATION ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918	10 H 30	MONUMENT AUX MORTS
Dimanche 16 novembre	ABC BOULES BOUDIN		MILLE CLUB
Samedi 6 décembre	MARCHE DE NOEL TELETHON		CENTRE VILLAGE
Dimanche 7 décembre	FNACA SAUCISSON		MILLE CLUB
Vendredi 12 décembre	ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE « CONTES POUR ENFANTS »	16 H 40	
Samedi 13 décembre	ECOLE DE MUSIQUE CONCERT		MILLE CLUB
Vendredi 19 décembre	FETE DE NOEL AUX ECOLES		ECOLES
2009			
Samedi 3 janvier	VŒUX DE LA MUNICIPALITE LAUREATS MAISONS FLEURIES	17 H 00	MILLE CLUB
Vendredi 9 janvier	AFR ASSEMBLEE GENERALE	20 H 00	POLETTIERES
Mardi 13 janvier	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ASSEMBLEE GENERALE	21 H 00	MILLE CLUB
Dimanche 18 janvier	SAINT VINCENT CHUZELLES ASSEMBLEE GENERALE	11 H 00	POLETTIERES
Vendredi 23 janvier	CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE ASSEMBLEE GENERALE	20 H 00	POLETTIERES

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.
- Lorsque vous souhaitez emprunter du matériel municipal, votre demande doit parvenir en Mairie 15 jours avant la location. Merci de respecter le matériel mis à votre disposition et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.



CENTRE DE LOISIRS POUR LES ENFANTS DE 4/14 ans

A LUZINAY Mercredi à la journée ou demi-journée

- Toutes les vacances scolaires à la journée, Toussaint, Noël, Février, Avril L'été Juillet
- Centre subventionné par les mairies de Luzinay, Chuzelles, Villette de Vienne et Serpaize, la CAF de Vienne-centre disposant d'1 agrément PMI-Jeunesse et sports

ACTIVITE ENFANTS

ACTIVITES ART PLASTIQUE

Lundi à Chuzelles au préfabriqué

De 7 à 10 ans 16h45-18 h

➤ (poterie, dessin, peinture, collage, fusain...)

ACTIVITE THEATRE avec Cendrine

MINI POUCE à Chuzelles ou Luzinay

De 3 à 5 ans

Mercredi matin 10h30/11h30

De 5 à 7ans

Mercredi soir 18h00/19h15

A chaque âge ...jouer, se raconter des histoires et se faire plaisir

ACTIVITE THEATRE avec Nicolas ENFANTS ADOS

Mardi à Chuzelles

De 7/11 ans 18h-19h

De 12/15 ans 19h-20h

Mercredi à Luzinay

De 7/11 ans 10h-11h

De 12/14ans 18h-19h

ACTIVITES ADULTES

YOGA avec Annie

Mercredi à Chuzelles de 20h00 à 21h30

SOPHROLOGIE avec Stéphanie

Jedi à Villette de Vienne de 20h à 21h

THEATRE avec NICOLAS

2 Vendredis par mois à Luzinay de 19h30 à 22h

Les activités extra scolaires enfants et adultes ne perçoivent pas de subventions, les mairies mettent à disposition les salles

Centre 1000 loisirs

64- rue du Verdier à Chuzelles - Tél : 04 74 57 41 74

ou 06 26 73 50 53

E-mail : milleloisirs@orange.fr

Web : <http://cmlchuzelles.canalblog.com>



LE PERE NOEL
arrive à CHUZELLES
le Samedi 6 décembre
à l'occasion du
MARCHE DE NOEL
17h30-22h
au centre du village



Organisé par le Comité des Fêtes avec la participation des associations, des commerçants et de la municipalité de Chuzelles

RUGBY CLUB DE LA SEVENNE :

Vous souhaitez prendre des contacts ou vous inscrire : venez nous rejoindre !!

Siège Social : Club House
Chemin du verger
38200 VILLETTE DE VIENNE
(Face à la piscine de Villette de Vienne)

Comment nous contacter ?

Davy LOCATELLI locatelli.davy@orange.fr
Guillaume PIOT guillaumepiotvdy@hotmail.fr
Jacques BUTHION jacques.buthion@orange.fr
Par téléphone au 04 74 57 06 80

Visitez notre site : rsc38.e-monsite.com



GROUPE B CHAMPIONNAT TERRITORIAL

SAISON 2008 / 2009 Phase de Brassage

RC LA SEVENNE	Saint Amour	28-sept.
RC ROCHE LA MOLIERE	RC LA SEVENNE	5-oct.
RC LA SEVENNE	RHODIA	12-oct.
RC RHODANIEN	RC LA SEVENNE	19-oct.
DATE DE REPLI		26-oct.
RC LA SEVENNE	JA HEYRIEUX RUGBY	2-nov.
Saint Amour	RC LA SEVENNE	9-nov.
RC LA SEVENNE	RC ROCHE LA MOLIERE	16-nov.
DATE DE REPLI		23-nov.
RHODIA	RC LA SEVENNE	30-nov.
RC LA SEVENNE	RC RHODANIEN	7-déc.
JA HEYRIEUX RUGBY	RC LA SEVENNE	14-déc.

ACCA

L'ACCA (association communale de Chasse agréée) a été créée le 3 février 1971 à Grenoble et rassemble sur la commune environ 70 membres dont 2 tireurs à l'arc et 1 chasseur au vol (faucounerie). Si l'envie de venir rejoindre le groupe de chasseurs de Chuzelles, voici quelques informations pratiques :

- Le permis de chasser est obligatoire depuis 1976 avec une épreuve théorique et depuis quelques années une épreuve pratique basée essentiellement sur la sécurité.
- La chasse est possible à partir de 15 ans en chasse accompagnée.
- L'épreuve du permis est possible dès l'âge de 16 ans en contactant la FDCI (fédération départementale des chasseurs de l'Isère à Grenoble au 04.76.62.97.78)
- N'hésitez pas à contacter le président de l'ACCA de Chuzelles pour plus d'informations : Mr LABBE Patrick au 04.76.62.97.68.

A noter que l'ACCA de Chuzelles regroupe les communes de Villette de Vienne et de Serpaize et forment ainsi l'AICA (Association intercommunale de chasse agréée). L'AICA permet de gérer plus facilement le petit gibier. Celui-ci ne connaissant pas de frontière, il permet de lui offrir un plus grand territoire et apporte donc plus de réussite. Ainsi, une réserve de lièvre a pu être créée depuis une quinzaine d'année.

Le grand gibier est bien présent sur la commune :

- Le chevreuil est géré par l'intermédiaire d'une unité de gestion FDCI et implique 18 communes.
- L'arrivée du sanglier dans la région a suscité quelques questions : apprendre à connaître cette espèce, ses déplacements, sa gestion, ses nuisances...
- La chasse au grand gibier se chasse uniquement en battue organisée par des responsables qui ont suivi des stages de formation. Ces battues se repèrent par des panneaux aux accès des chemins et par le port du gilet fluorescent de la part des chasseurs.

La participation de l'ACCA sur la vie Chuzelloise est importante : présence au Marché de Noël, organisation d'un concours de coinche, repas chevreuil, ball-trap et repas avec les agriculteurs. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour pratiquer ce sport nature.

CHORALE "La Clé des Chants"

La Chorale "La clé des chants" a participé le 27 septembre à la soirée de présentation de l'Oratorio des Canuts de Joseph Kosma.

D'abord, quelle joie de constater que la salle du Centre Culturel Charlie Chaplin à Vaulx-en-Velin était comble (800 personnes environ). S'il fallait se persuader que cette œuvre a bien une résonance dans le cœur des gens de Lyon et de sa région, c'est fait !

Chaque choriste (nous étions plus d'une centaine) a ressenti dans sa poitrine cette émotion qu'il est difficile de maîtriser... quelle responsabilité devant ce public si attentif et chaleureux.

Bravo à l'Association Musicale Populaire qui a organisé la soirée et aux choristes ou sympathisants qui ont préparé petits plats salés ou sucrés indispensables au succès du caractère convivial voulu par l'Association. Le buffet ainsi proposé a permis aux spectateurs, choristes, instrumentistes, solistes et récitants d'échanger leurs impressions. Félicitations également à la municipalité qui accueillait cette initiative.

Revenons à cette fameuse soirée. Le but avoué était d'interpeller des décideurs ou financeurs potentiels et de sensibiliser un public à cette œuvre difficile d'exécution et très exigeante qui plus est tellement pertinente.

Les extraits de cet oratorio qui raconte l'histoire de l'insurrection des canuts de Lyon de 1831 étaient interprétés par des solistes, récitants et un chœur constitué des différentes chorales adhérentes à l'A.M.P. illustrés par les interventions de Francis Jacquet évoquant sa rencontre avec Joseph Kosma. Robert Luc, écrivain, journaliste et conteur de rue, rappela le contexte historique de l'insurrection et enfin Gérard Pellier, proche du musicien, parla de l'œuvre et de son auteur.

Nous espérons tous que cette soirée contribuera à faire grandir ce projet ambitieux : interpréter l'Oratorio des Canuts dans son intégralité. A suivre

V O U L O N S

Information sur le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise

La prochaine échéance décisionnelle importante se tiendra en fin d'année 2008 / Début 2009

RFF est dans la phase d'information /consultation des élus puis de la population

Dans ce cadre une réunion avec les élus de Seyssuel et de Chuzelles a eu lieu en Mairie de Chuzelles le 29 Septembre où nous étions invités.

Une visite sur le terrain avec RFF nous a apporté des éclaircissements sur les points de passage.

Notamment sur un point très impactant pour notre commune qui concerne le passage est /ouest en viaduc pour franchir la Sévenne et la RD123 au début de la vallée de Leveau.

Toujours dans la démarche d'information nous avons demandé aux Maires des communes de la vallée de la Sévenne d'organiser 2 réunions publiques en novembre afin que vous puissiez venir débattre, posez vos questions sur ce projet ; nous sommes obligés de passer par les élus pour organiser cette réunion d'information si nous voulons avoir la présence de RFF.

Mi-octobre nous avons refait une campagne d'affichage au bord de nos routes nous espérons que ces nouvelles affiches ne seront pas détruites.

D'ici là, nous devons rester vigilants et disponibles pour de nouvelles actions, C'est en démontrant notre détermination et notre capacité de mobilisation que nous pourrons influencer sur les décisions à venir.

Nous ne manquerons pas de vous solliciter pour la réalisation de futures actions.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 25 novembre 2008 à 20h30

Dans une des salles autour du mille club

- point sur les dossiers en cours

Votre contact : Yves Regal Tel 04 74 57 06 20 : regal.yves@wanadoo.fr



MANIFESTATIONS 2009



DATE	MANIFESTATION	LIEU
JANVIER 2009		
Samedi 3 Janvier	Vœux de la municipalité à 17H00	Mille club
Vendredi 9 Janvier	AG AFR 20H00	Les Poletières
Mardi 13 Janvier	Gym Volontaire : AG à 21H00	Mille club
Dimanche 18 Janvier	Saint Vincent AG à 11 H 00	Les Poletières
Vendredi 23 Janvier	Chuzelles Histoire et Patrimoine: AG à 20H00	Les Poletières
FEVRIER 2009		
Dimanche 8 Février	ACCA Coinche 14 H 00	Mille Club
Dimanche 22 Février	Saint Vincent Chuzelles Belote 14 H 00	Mille Club
MARS 2009		
Dimanche 1 ^{er} Mars	Repas des aînés avec la municipalité	Mille Club
Dimanche 8 Mars	Club des anciens Coinche 14 H 00	Mille Club
Mercredi 11 Mars	Festival de l'Humour	Mille Club
Vendredi 27 Mars	Chorale Concert	Mille Club
Samedi 28 Mars	Sou des écoles Caramontran matin	Mille Club
AVRIL 2009		
Vendredi 24 Avril	AG du Comité des Fêtes 20 H 30	Les Poletières
Samedi 25 Avril	Chorale Répétitions portes ouvertes	Mille Club
Jeudi 30 Avril	AFR Marche de nuit	Mille Club
MAI 2009		
Du 1 ^{er} au 3 mai	Tournoi de football FC Sévenne	Stade
Samedi 2 Mai	Exposition Arts et Loisirs après midi	Mille Club
Dimanche 3 Mai	Exposition Arts et Loisirs	Mille Club
Samedi 9 Dimanche 10 Mai	Ball Trap ACCA	Cote Renard
Vendredi 15 Mai	AFR soirée Code de la route	Mille Club
Dimanche 17 Mai	Le Sou des Ecoles - Vide Greuter	Aire de Pique-nique
Jeudi 21 Mai	ABC Challenge Prevital	Terrain de boules
JUIN 2009		
Vendredi 5 Juin	ACCA AG à 19h00	Mille Club
Samedi 13 Juin	Tournoi de pétanques FC Sévenne	Stade
Dimanche 14 Juin	AFR Rallye	Aire de Pique-nique
Samedi 20 Juin	Classe en 9	Mille Club
Dimanche 28 Juin	La GROLE AG	Mille Club
JUILLET 2009		
Samedi 4 Juillet	Le club des Anciens - Pétanque	Air de Pique-nique
Jeudi 9 Juillet	ABC Challenge Edmond Forest	Terrain de boules
Lundi 13 Juillet	Feu d'artifice et repas	Aire de Pique-nique
Vendredi 31 Juillet	ABC Boules Concours Georges Chardon	Terrain de boules
SEPTEMBRE 2009		
Jeudi 3 Septembre	Gym Inscription 16H30 à 18H00	Mille Club
Samedi 5 Septembre	ST Vincent Chuzelles Pétanque	Aire de Pique Nique
Vendredi 24 Septembre	APE AG à 20H00	Les Poletières
OCTOBRE 2009		
Samedi 10 Octobre	Arts et Loisirs AG à 11H00	Les Poletières
Dimanche 18 Octobre	Le Club des anciens : Coinche à 14 H 00	Mille Club
NOVEMBRE 2009		
Samedi 7 Novembre	AFR Journée détente	Mille Club
Dimanche 15 Novembre	ABC : Boudins	Mille Club
DECEMBRE 2009		
Samedi 5 Décembre	Marché de Noël	Place de la Mairie et du Belvédère
Dimanche 6 Décembre	FNACA : Saucissons à cuire	Mille Club

Bulletin tiré à 860 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°97 - dépôt légal octobre 2008